



L'assureur partenaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES D'INDEMNISATION : FRANCECONNECT, LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE ET BNP PARIBAS CARDIF S'ASSOCIENT POUR SIMPLIFIER LE TRAITEMENT DES SINISTRES ET LE PARCOURS D'INDEMNISATION

Paris, le 12 juillet 2023

Afin d'améliorer et faciliter les démarches en ligne, la direction interministérielle du numérique du ministère (DINUM) de la Transformation et de la Fonction publiques, ayant créé et opérant FranceConnect, s'associe, avec la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), à BNP Paribas Cardif permettant à ses assurés de bénéficier d'un parcours de prise en charge simplifié et encore plus sécurisé.

Dès aujourd'hui, grâce au développement d'un service de récupération automatique des indemnités journalières versées par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), via FranceConnect, les assurés de BNP Paribas Cardif, détenteurs d'un contrat d'assurance emprunteur dans le réseau bancaire BNP Paribas* et éligibles à des indemnisations faisant suite à des arrêts de travail, peuvent bénéficier d'un traitement facilité de leurs sinistres et d'un parcours d'indemnisation plus simple et plus rapide.

Pour ce faire, ils devront préalablement donner leur consentement pour la transmission par la Cnam de leurs attestations de paiement d'indemnités journalières perçues en cas d'arrêt de travail. Cette démarche est accessible dans leur espace indemnisation en se connectant, via FranceConnect. Ainsi, BNP Paribas Cardif sera en mesure de récupérer et traiter les données des six derniers mois. En mettant en place ce service, les assurés bénéficient d'un traitement simplifié ne nécessitant pas de transmettre une pièce-justificative, ceci rendant la prise en compte du sinistre facile, rapide et sans effort et s'inscrivant pleinement dans la simplification des services aux usagers.

Cette avancée est un premier pas vers la bascule sur l'interface sécurisé FranceConnect+, la solution pour lutter contre les tentatives de fraudes et d'usurpations d'identités, des démarches sensibles impliquant des flux financiers attendue dès le mois de décembre 2023. Ceci s'inscrivant notamment dans le cadre des annonces de la Première ministre promulguées le 9 mai dernier, lors du comité interministériel de la transformation publique, dédiées à simplifier et améliorer les démarches administratives des Français et lutter contre la complexité administrative.

« Grâce à FranceConnect, BNP Paribas Cardif et la CNAM viennent simplifier les démarches des Français grâce l'envoi automatique des justificatifs à transmettre. En s'emparant de cet outil pour les démarches de ses utilisateurs, BNP Paribas Cardif ouvre un mouvement qui, j'espère, s'élargira aux autres acteurs du secteur bancaire. Plus encore, il pourra amorcer l'usage de FranceConnect+ qui permet des démarches sécurisées, plus simples et une protection garantie des données personnelles pour les démarches sensibles telles que celles comportant des flux financiers. »

Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

« Avec ce modèle de connexion public/privé nous allons encore plus loin dans l'automatisation de nos parcours clients au service de notre mission de rendre l'assurance plus accessible. En mettant en place cette nouvelle fonctionnalité nous proposons à nos assurés de faciliter leurs démarches en cas d'arrêt de travail en simplifiant leur parcours d'indemnisation. BNP Paribas Cardif se positionne en précurseur sur une innovation dont nous sommes convaincus qu'elle s'imposera et transformera en profondeur l'expérience client dans l'assurance. »

Benoît Gommard, directeur grands réseaux de BNP Paribas Cardif France

Contacts presse de BNP Paribas Cardif

Géraldine Duprey: 06 31 20 11 76 - geraldine.duprey@bnpparibas.com
Charlotte Pietropoli: 06 98 49 50 99 - charlotte.pietropoli@bnpparibas.com

Marine Ledda: 06 69 27 77 98 - marine.ledda@bnpparibas.com

Contact presse de la direction interministérielle du numérique

Floriane Beaudron: 06 10 60 41 19 - <u>floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr</u>





L'assureur partenaire

*sont concernés tous les clients du réseau BNP Paribas ayant déjà adhéré ou les futurs adhérents à un contrat d'assurance emprunteur couvrant un prêt immobilier ou un crédit à la consommation.

En savoir plus sur FranceConnect : franceconnect.gouv.fr

En savoir plus sur FranceConnect+: franceconnect.gouv.fr/france-connect-plus

A propos de BNP Paribas Cardif: BNP Paribas Cardif est un leader mondial en assurance emprunteur (source: Finaccord – 2022) et propose à ses plus de 80 millions de clients assurés des produits et services qui leur permettent de réaliser leurs projets, tout en se prémunissant contre les aléas de la vie. BNP Paribas Cardif souhaite avoir un impact positif sur la société et rendre l'assurance plus accessible. L'entreprise, filiale de BNP Paribas, s'appuie sur un business model unique fondé sur le partenariat. L'assureur crée des offres pour plus de 500 partenaires distributeurs dans des secteurs variés (banques et institutions financières, acteurs de l'automobile, de la grande distribution, des télécommunications, fournisseurs d'énergie…) ainsi que pour des conseillers en gestion de patrimoine et courtiers qui en assurent la commercialisation auprès de leurs clients. Présent dans plus de 30 pays avec des positions fortes en Europe, Asie et Amérique latine, BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance des personnes et un acteur majeur du financement de l'économie. Près de 8 000 collaborateurs dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 30,0 Md€ en 2022.

Retrouvez les actualités de BNP Paribas Cardif sur y @bnpp_cardif

Floriane Beaudron: 06 10 60 41 19 - <u>floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr</u>